

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

No de Division: 01 - Montréal
No de Cour: 500-11-055350-181
No de Dossier : 41-2428949

**AVIS AUX CRÉANCIERS
D'UNE PROROGATION DE DÉLAI
(Article 50.4 (9))**

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de :

**NOTICE TO CREDITORS
OF AN EXTENSION
(Section 50.4 (9))**

In the matter of the notice of intention to make a proposal of:

LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.

personne insolvable ayant son siège social et sa principale place d'affaire au
3577, boul. Saint-Jean-Baptiste, Montréal, QC H1B 4B2

AVIS est par la présente donné que le 19^e jour de décembre 2018, la Cour Supérieure, chambre commerciale, a ordonné que le délai accordé à la débitrice pour déposer une proposition définitive soit prorogé jusqu'au 1^{er} jour de février 2019.

DONNÉ à Montréal, ce 19^e jour de décembre 2018.

TAKE NOTICE that by judgment rendered by the Superior Court, Commercial Division, on the 19th day of December 2018, the delay granted to the insolvent debtor to file a final proposal, was extended until the 1st day of February 2019.

DATED at Montreal, this 19th day of December 2018.

MNP LTÉE

Sheri L. Aberback, CIRP, CFE, LIT

Syndic - Trustee